

Le forfait annuel en jours est censé être le même que l'on soit cadre à Besançon, cadre à Paris, technicien du Service Clients ou ingénieur au bureau d'études.

Ceci est la théorie car en pratique, la direction PARKEON exige des reporting différents en fonction des salariés.

Les questions posées en DP permettent de démontrer la mauvaise foi de la direction et sa facilité à utiliser les lois et jugements... que quand ça l'arrange.
Jugez par vous-même !

DP 2011, réponse de la Direction : un jugement de la Cour de Cassation préconiserait le suivi e
n heures

des salariés en forfait jours... mais cela ne serait applicable qu'aux techniciens... pas aux responsables.

Question DP de septembre 2011

Réponse de la direction

Question posée en DP de juillet 2011: Quelle disposition de la loi préconise le suivi des heures sa

DP 2013, réponse de la Direction : oublié le jugement de cassation, les ingénieurs et cadres de Besançon, par principe de leur forfait, n'ont pas à pointer des heures, ils suivent leur temps de travail en déclarant des jours.

Question DP mars 2013

Réponse de la direction

7- Nous constatons que certains salariés en forfait annuel en jours ont des amplitudes journalières au-delà de 10h. Or ceci est non conforme par rapport à notre accord temps de travail. Nous vous demandons de faire respecter notre accord d'entreprise.

La Direction rappelle aux élus que, par principe, même les cadres en forfait jours ne vont pas pointer des heures. La Direction a mis en place un système auto déclaratif que les salariés en

forfait jours doivent remplir. Elle a également prévu que le point « équilibre temps de travail/temps de repos » soit abordé lors de l'entretien annuel. La Direction invite le salarié concerné qui considère que ses journées sont trop chargées à voir avec son manager comment aménager mieux son organisation pour éviter des journées avec un pic de charge.

Voilà donc l'application d'un forfait jours à géométrie variable où pour les ingénieurs et cadres il ne faut surtout pas vérifier s'il y a un déséquilibre entre vie privée et vie professionnelle...